

DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/05-324-390 du 5/09/05

AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DES CONSEILLERS D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2006

Références : décret n° 83-1033 du 3 décembre 1983 modifié - n° : 2005-234G

Destinataires : Etablissements publics

Affaire suivie par : Mme Véronique GALZY-PIGNOL
Tel : 04 42 91 72 41 - Fax : 04 42 91 70 06
Courrier électronique : ce.dipa@ac-aix-marseille.fr

Les dispositions de l'article 52 du décret n° 83-1033 du 3 décembre 1983 modifié portant statuts particuliers des corps de l'administration scolaire et universitaire fixent les règles de promotion à la hors classe du corps des conseillers d'administration scolaire et universitaire après inscription au tableau d'avancement.

La présente circulaire précise les conditions requises pour l'inscription au tableau d'avancement, la procédure suivie pour l'examen des promouvables et le calendrier.

I - CONDITIONS REQUISES POUR L'INSCRIPTION

Conformément aux dispositions de l'article 52 du décret du 3 décembre 1983 précité, sont promouvables les conseillers d'administration scolaire et universitaire comptant au moins 1 an d'ancienneté au 9^{ème} échelon de la classe normale et justifiant d'au moins 4 ans d'ancienneté dans leur grade.

Les conditions d'inscription sur le tableau d'avancement s'apprécient au **31 décembre 2006**.

Je vous précise, que pour les intendants universitaires intégrés dans le corps des conseillers d'administration scolaire et universitaire, conformément aux dispositions de l'article 56 du décret du 3 décembre 1983 modifié, les services accomplis dans leur corps d'origine sont assimilés à des services effectifs de conseiller d'administration scolaire et universitaire.

II - PROCEDURE

Les agents promouvables devront compléter et signer la "**fiche d'informations sur le poste actuellement occupé**" (*jointe en annexe 1*) ainsi que la fiche intitulée "**parcours professionnel**" (*jointe en annexe 2*).

Les chefs d'établissement vérifieront l'exactitude des informations portées et apposeront également leur signature sur ce document.

III - CALENDRIER

Les fiches d'information des conseillers d'administration scolaire et universitaire concernés devront impérativement parvenir au :

RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
division des personnels ATOSS
personnels administratifs de catégorie A

avant le vendredi 30 Septembre 2005

N.B. : La circulaire ministérielle paraîtra au Bulletin Officiel de l'Education Nationale prochainement.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

**TABLEAU D'AVANCEMENT CASU HORS CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2006**

FICHE D'INFORMATIONS SUR LE POSTE ACTUELLEMENT OCCUPE

NOM :

Prénom :

Etablissement :

I - Pour les titulaires d'un poste implanté dans un établissement public local d'enseignement :

- Nombre de points comptables (points pondérés du groupement) :

- Nombre d'établissements du groupement comptable :

- Volume financier des budgets gérés compte non tenu des budgets annexes liés à la présence d'un GRETA, d'une EMOP, en euros :

- Présence d'un GRETA, d'une EMOP, ou tout autre élément mutualisant (groupement de commandes...) :

- Niveau de conceptualisation et spécificité de l'établissement (présence d'une cité scolaire, établissement international, enseignement technique et professionnel, apprentissage) :
.....
.....
.....

- Enjeux politiques notamment pour les établissements mutualisateurs mettant en œuvre les politiques nationales ou locales :
.....
.....
.....

- Contraintes (internat, horaires d'ouvertures très spécifiques...) :
.....
.....
.....

- Dimension relationnelle : partenaires institutionnels, entreprises :
.....
.....
.....

II - Pour les titulaires d'un poste implanté dans un rectorat, une inspection académique, un établissement relevant de l'enseignement supérieur :

- Effectif des personnels encadrés :

- Niveau de qualification des personnels encadrés :

♦ Catégorie A :

♦ Catégorie B :

♦ Catégorie C :

- Complexité inhérente à l'organisation, niveau de conceptualisation, missions de la structure :

.....
.....
.....

- Enjeux politiques : mise en œuvre de politiques nationales et académiques impliquant une responsabilité allant au delà d'un encadrement type :

.....
.....
.....

- Contraintes spécifiques au poste et à ses missions :

.....
.....
.....

Signature de l'intéressé(e)

Signature du chef d'établissement

**TABLEAU D'AVANCEMENT CASU HORS CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2006**

PARCOURS PROFESSIONNEL

NOM :

Prénom : Né(e) le : /_/_//_/_//_/_/

Titres et diplômes :

Date et mode d'accès au corps : /_/_//_/_//_/_/

Affectation actuelle :

Postes occupés	du au

Date :

Signature :